



Conditions d'adhésion Coureurs d'Extrême

Saison 2025 – 2026

L'association Coureurs d'Extrême est une association de loi 1901 enregistrée sous le numéro N°353012380. Le club Coureurs d'extrême est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (035132)

L'adhésion à Coureurs d'Extrême :

- est réservée aux adultes de + de 18 ans
- permet de bénéficier des conseils d'entraîneurs diplômés bénévoles, dans la limite de leurs disponibilités et compétences
- permet la mise en commun de moyens et ressources à l'occasion de déplacements

L'entraînement ou les déplacements communs se faisant sur la base du volontariat, sans contrainte ni obligation, il ne peut être recherché une quelconque responsabilité des membres du bureau, du C.A., ou des entraîneurs, à quelque occasion que ce soit.

Le moyen de communication utilisé en interne est la messagerie électronique, d'où la nécessité d'indiquer une adresse valide, qui pourra être communiquée aux autres adhérents pour les échanges internes.

L'adhérent s'engage à participer à la bonne humeur qui règne au sein du groupe, à faire profiter de son expérience les autres membres de l'association, et à faire bénéficier l'association de son bénévolat à l'occasion des courses organisées par Coureurs d'Extrême (Trail du Porteur d'Eau).

Lors des différentes courses, l'adhérent s'engage à faire l'effort de porter le maillot du club (obligatoire pour les championnats).

Droit à l'image

En adhérant à Coureurs d'Extrême, l'adhérent autorise Coureurs d'Extrême à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans durée de validité et pour toute la France.

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvie 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Chaque licencié dispose d'un espace personnel (<http://www.athle.fr/acteur>), pour lequel il y accède en se connectant avec son numéro de licence et mot de passe qui lui est attribué. Il peut alors à tout moment modifier dans la partie « identité/adresse » la case « Refus emailing offre partenaires » en cochant oui ou non.

Dispositions spéciales crise « COVID »

Pendant la durée de la pandémie « COVID », des mesures spéciales sont mises en place afin de pouvoir assurer des entraînements dans des conditions acceptables de sécurité (par exemple distanciation physique, port du masque, limitation des attroupements, pass-sanitaire, ...) : ces mesures vous seront communiquées via messagerie électronique, et seront actualisées au besoin pas le même support. Vous vous engagez à respecter celles-ci, faute de quoi nous ne pourrions continuer à organiser ces séances communes, ou **vous ne pourriez plus y être accepté.**

Coureurs d'Extrême
CVA (Centre de la Vie Associative)
Place de l'Europe
35235 Thorigné-Fouillard
E-mail : coureursdextreme@laposte.net

<http://www.coureursdextreme.fr>